

(N° 55.)

## SENAT DE BELGIQUE.

---

SÉANCE DU 9 MARS 1867.

---

### **Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de la Justice pour les exercices 1866 et 1867.**

*(Voir les Nos 81 et 102 de la Chambre des Représentants.)*

---

Présents : MM. LONHIENNE, le Baron d'ANETHAN, le Baron DELLAFAILLE, PIRMEZ,  
le Comte DE ROBIANO, le Vicomte DU BUS, DEHASSE DE GRAND RY et DOLEZ,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi qui vous est soumis a pour objet des crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de la Justice pour les exercices 1866 et 1867, et destinés, les uns à mettre le Gouvernement à même de procéder à la liquidation de quelques dépenses qui ne se sont révélées qu'après la clôture du Budget de l'exercice de 1865, auquel elles appartenaient, et les autres à suppléer à l'insuffisance de quelques allocations comprises aux Budgets de 1866 et 1867. Les explications données à l'appui de chacun des chefs de dépenses par l'exposé des motifs ont déterminé votre Commission de la Justice à vous proposer l'adoption de la Loi.

*Le Rapporteur,*  
F. DOLEZ.

*Le Président,*  
LONHIENNE.